



REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 avril 2024

**Délibération n°2024-17 : Fixation du tarif de vente des teeshirts « Vauhallan, Terre de Jeux 2024 »**

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 4 avril 2024, le Conseil Municipal de la Commune de Vauhallan, légalement convoqué le dimanche 31 mars 2024, s'est assemblé en salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Bernard GLEIZE, Maire de Vauhallan.

Nombre de conseillers :	Exercice :	Présents :	Votants :
	19	12	16
Présents :	Bernard GLEIZE, Pascal NAWROCKI, Dominique DUMAS, Vincent PAIN, Geneviève SHATER, Alain SCHMITT, Taoues COLL, Lina LEMARIE, Bénédicte ALLENET, Hélène MORONVALLE, Nicolas RICHARD, Marie MAERTENS		
Représentés :	Guy HALGAND donne pouvoir à Alain SCHMITT, Olivier MUSY donne pouvoir à M. le Maire, Edwige BONNEFOY donne pouvoir à Marie MAERTENS, Marianne PERDRIJAT donne pouvoir à Pascal NAWROCKI,		
Absents :	Eric MORISSET, Fabrice NOURY, Marie GALANO		
Secrétaire :	Alain SCHMITT		

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'à l'occasion des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été, les communes de Vauhallan, Bièvres, Jouy-en-Josas, Igny et Saclay, labellisées "Terre de Jeux 2024" ont décidé d'organiser des olympiades au cours du mois de juin 2024.

Considérant que chaque équipe sera représentée par une des couleurs des anneaux olympiques : Jouy-en-Josas en rouge, Saclay en bleu, Vauhallan en vert, Bièvres en noir et Igny en jaune.

Considérant que les communes ont décidé d'acheter des teeshirts de la couleur correspondante, afin notamment d'en offrir un à chaque participant aux épreuves des olympiades et aux élèves de maternelle et d'élémentaire,

Considérant que ce teeshirt sera mis en vente auprès des vauhallanaises et vauhallanais,

Il est proposé de fixer le tarif de vente à 12 € TTC.

Sur présentation du rapport de M. Nawrocki, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

Article unique : fixe le tarif de vente d'un teeshirt « Vauhallan, Terre de Jeux 2024 » à 12 € TTC.



Bernard GLEIZE,

Maire de Vauhallan

Accusé de réception en préfecture  
091-219106358-20240404-2024\_17-DE  
Date de télétransmission : 08/04/2024  
Date de réception préfecture : 08/04/2024